

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET THEME

Dans le cadre de la *Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes* qui se déroulera le 08 mars 2021, la Sous-Commission Féminine du Comité Nord-Est USCF et les CASI Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Paris-Est, Paris-Nord et Picardie proposent une initiative jeu-photo sur le thème : « **Dans la peau d'une femme en période COVID... et le sport ?** » qui durera 1 mois.

ARTICLE 2 : CALENDRIER

- Inscription et dépôt des photos : du 08 mars au 08 avril 2021 sur le lien suivant : <https://zfrmz.eu/6UjahdHsph3JPWxMWvH7>
- Les photos conformes au règlement pourront faire l'objet d'une publication
- Le jury se réunira le 12/04 afin de sélectionner les 18 photos gagnantes par CASI*
- Annonce des résultats par le jury à partir du 12 avril*
- Date et modalités des remises des lots à déterminer selon les consignes sanitaires.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

3.1. Le jeu est gratuit et ouvert à tout.e.s les cheminot.e.s, ayants droits rattachés aux CASI nommés dans l'article-1 ainsi qu'aux personnels de ces mêmes CASI, majeurs, à l'exclusion des membres du jury et leur famille.

3.2. Le jeu est limité à une seule participation par personne avec un maximum de 3 photos à envoyer. Seule Une photo par participant pourra être gagnante

3.3. Les organisateurs (membres du Comité Nord-Est et les CASI participants) se donnent le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du jeu ou à la représentation d'une personne (les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur).

3.4. Les organisateurs assureront la présentation et la diffusion des images conformes au règlement.

3.5. En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DE JEU/MODALITES DE PARTICIPATION

4.1. Ce jeu se déroule exclusivement par email, aux dates indiquées dans l'article-2.

4.2. Pour valider sa participation, chaque participant doit :

- Etre ressortissant d'un des CASI participant ou du Comité Nord-Est USCF.
- Envoyer jusqu'à 3 photos (5 Mb maximum par photo) sur le lien suivant : <https://zfrmz.eu/6UjahdHsph3JPWxMWvH7> après avoir saisi les informations demandées

4.3. Le fait d'envoyer ces informations et de remettre une photo, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

4.4. En participant au jeu, chaque participant garantit :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée : les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- Qu'il dispose de l'accord des personnes photographiées. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur : les participants au jeu doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

4.5. A réception des photos, les organisateurs en prendront le plus grand soin mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol : les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY, DELIBERATION, DOTATION ET DISTRIBUTION

5.1. Une équipe mixte composée d'une part des membres de la Sous-Commission Féminine du Comité Nord-Est USCF et d'autre part des membres des CASI associés constitueront le jury.*

5.2. La photographie sera jugée sur 3 aspects :

- Respect du thème
- Originalité
- Respect des modalités d'envoi.

5.3. Les auteurs des 18 premiers clichés sélectionnés par le jury seront récompensés :

- Récompenses des 3 premiers offertes par chaque CASI partenaire
- Récompenses des 15 suivants offertes par le Comité Nord-Est USCF

5.4. Les dotations gagnées ne pourront en aucun cas être échangées contre de l'argent ou autres lots.

5.5. Les gagnants seront informés par mail et recevront dans celui-ci les modalités de remise qui dépendront des consignes sanitaires du moment.

5.6. Les résultats seront dévoilés sur les sites des CASI participants et de l'USCF, par newsletter, réseaux sociaux...

ARTICLE 6 : PROMOTION DU CONCOURS ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. En participant à ce jeu, l'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toutes opérations liées au présent jeu (exposition, publication, presse, sites des organisateurs...) sans que cela ne confère à une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

6.2. L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Les organisateurs ne pourront donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du présent jeu photo.

6.3. En aucun cas, les organisateurs ne cèderont les photos à des tiers.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE, LIBERTE ET DROIT A L'IMAGE

7.1. Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi.

7.2. Si les organisateurs du jeu souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

Nous rappelons que tout envoi donne accord à la participation au jeu photos 2021 de la *Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes* sur le thème « **Dans la peau d'une femme en période COVID... et le sport ?** » organisé par la Sous-Commission Féminine du Comité Nord-Est USCF et les 7 CASI associés. Vaut également de déclaration pour avoir pris connaissance du règlement du jeu et d'en respecter toutes les clauses.

BONNE CHANCE

*Particularité pour le CASI Lorraine : l'ensemble des photos conformes au règlement seront toutes diffusées sur le site du CASI Lorraine le 12 avril et soumises à un vote des cheminots Lorrains. Par la suite, leurs choix seront soumis au jury du jeu-photo afin de distinguer les 18 clichés les plus originaux.